

LA DIASPORA INDIENNE EN AFRIQUE

Marc Aicardi de Saint-Paul

COLLOQUE SUR L'INDE

ACADEMIE DES SCIENCES D'OUTRE-MER PARIS

3 novembre 2017

I UNE PRESENCE RELATIVEMENT CONCENTREE GEOGRAPHIQUEMENT

Contrairement à ce qu'une simplification abusive pourraient le laisser penser, la mondialisation ou la « globalisation » ne sont pas des phénomènes récents. Nous en voulons pour preuve les liens anciens qui se sont établis, d'ailleurs dans les deux sens, mais dans de façon totalement disproportionnées entre le sous continent indien et l'Afrique.

Il est en effet peu probable que les Africains aient rejoint l'Asie de façon autonome, mais ce sont les Arabes, puis les Portugais et les Hollandais qui vont introduire leurs esclaves noirs à l'Est. Mais là n'est pas le sujet de notre contribution et je me consacrerai ici aux migrations Est Ouest. Les recherches en la matière font remonter les premiers contacts aux Dravidiens, peuple de grands navigateurs, aux alentours du 7^e siècle avant notre ère. Sur la route de la Mésopotamie, ces marins et marchands auraient visité le sud de la péninsule arabique qui est très proche de la Corne de l'Afrique et de la péninsule somalienne. Plus tard, mais toujours plusieurs siècles avant Jésus Christ, des marchands indiens ont sillonné l'Afrique de l'Est. Ces relations commerciales se poursuivirent alors que les puissances européennes découvraient la route des Indes à la fin du XVe siècle.

Si nous avons évoqué cette période très ancienne de contacts entre l'Est et l'Ouest de l'océan indien, ce n'est qu'au plan quasi anecdotique puisque les migrations indiennes en Afrique n'ont pris tout leur essor qu'avec la période coloniale, essentiellement britannique. Puis, avec l'effondrement du bloc soviétique, la conversion au capitalisme de la Chine et une certaine démocratisation de l'Afrique, les échanges se sont multipliés. L'Inde s'est à son tour ouverte plus largement au monde et une nouvelle émigration a vu le jour, dont une partie s'est établie de façon transitoire ou permanente en Afrique.

UNE EMIGRATION DANS LE CADRE DE L'EMPIRE BRITANNIQUE

La conjugaison de deux facteurs : la proximité géographique et la présence de l'Empire colonial britannique des deux côtés de l'Océan indien, explique en grande partie la présence d'une diaspora indienne au sens large en Afrique de l'Est, australe et dans des îles de l'océan indien.

Avec l'abolition de la traite négrière par les Britanniques en 1807 et de l'esclavage tout court en 1834, l'administration coloniale des Indes songea à organiser une émigration de masse, essentiellement à partir de Calcutta et Madras. C'est ainsi qu'entre la fin du 19^e siècle et le début du 20^e siècle, 650 000 travailleurs sous contrat émigrèrent en Afrique : 453 000 à Maurice ; 152 000 au Natal; 40 000 en Afrique de l'Est; 6 300 aux Seychelles.

Lord Salisbury, qui fut trois fois Premier ministre conservateur à la fin du 19^e siècle exprimait ainsi le point de vue impérial : « Il semble approprié d'encourager l'émigration de l'Inde vers les colonies pour le bien des populations indiennes. Il vaut mieux pour l'Inde que (les émigrants) retournent dans leur pays avec leurs économies et que leur place dans les colonies soient prises par d'autres qui cherchent un emploi ». Ainsi les bénéfices étaient pour les deux parties : les colonies qui bénéficiaient ainsi d'une main d'œuvre bon marché et les Indes qui pouvaient profiter des travailleurs dont les économies auraient contribué à la richesse de l'Inde.

L'Emigration Act prévoyait un cadre juridique de l'emploi de ces émigrants qui étaient quasiment tous des « travailleurs engagés » « indenture labourers ». Ce terme revêtait une réalité qui consistait pour les deux parties, la colonie et le « volontaire » à signer un contrat pour une période déterminée, pendant laquelle le travailleur était nourri et logé et il lui était versé un salaire de base . Après la fin de son engagement, généralement de 5 ans, le travailleur avait deux possibilités : soit il retournait en Inde, soit il était libre de chercher un autre emploi dans la colonie. S'il choisissait cette seconde option, après 10 ans, il pouvait prétendre à un billet gratuit, ou subventionné pour rentrer au pays, ou se voir attribuer un terrain à titre gratuit.

Mais comme l'avaient prédit les opposants à Lord Salisbury opposés au retour des travailleurs, ceux qui décidèrent de regagner les Indes, n'y retournèrent pas comme des « nantis » et eurent des difficultés à se ré acclimater à des conditions de vie moins favorables qu'en Afrique chez eux dans une population divisée et régie par le système des castes.

Quant au statut de « travailleur sous contrat » pas toujours respecté, il servit aux mouvements nationalistes naissants en Inde pour dénoncer le régime colonial britannique et réclamer leur abolition. Dès 1893, Mahadev Govind Ranade, un des fondateurs de l' « Indian National Congress » considérait que l'émigration indienne apportait une solution partielle à la démographie galopante que connaissait déjà l'Inde. Toutefois en 1896, Gandhi qui était avocat en Afrique du Sud contribua à sensibiliser les leaders du Parti du Congrès à la situation des travailleurs sous contrat. On se souvient de la grande campagne de Satyagraha qu'il mena contre les autorités coloniales sud-africaines dénonçant ce qu'il considérait comme la situation indigne faite aux Indiens du Natal. Ces pressions aboutirent d'ailleurs à l'abolition du régime de travailleur sous contrat en 1916, qui mit quasiment un terme à ce type d'émigration indienne.

UNE IMPORTANCE VARIABLE

La présence de la diaspora du sous continent indien depuis maintenant un siècle, est liée à l'Empire britannique qui s'étendait des deux côtés de l'océan indien. C'est lui qui a accéléré la migration embryonnaire préexistante, de par ses besoins de main d'œuvre dans ses colonies africaines, autant que par sa volonté de réduire la population aux Indes même.

Cent cinquante ans plus tard, soit plus de 60 ans après les indépendances, un siècle après la fondation de l'Union sud-africaine en 1910, les « Asians » pour utiliser un terme inclusif demeurent essentiellement localisés dans les régions où leurs ancêtres ont émigré.

Aujourd'hui, leur importance numérique stricto sensu ne correspond pas toujours à l'influence qu'ils peuvent avoir dans les pays dont ils sont majoritairement ressortissants.

Certains auteurs, majoritairement anglo-saxons classent cette diaspora en fonction de leur influence en : dominants, substantiels, marginaux ou minimes. Cette approche ne nous semble pas toujours pertinente car elle suppose que la présence de ces « Asians » soit stable, ce qui n'est pas toujours le cas ; je fais bien entendu référence aux exemples les plus connus comme l'Ouganda et la Tanzanie. D'autre part, l'influence peut être numérique, politique ou économique, rarement les trois à la fois ; l'exception étant Maurice.

L'Afrique australe, au sens de la SADC (Southern African Development Conference) qui englobe également des îles de l'Océan indien comme Maurice et les Seychelles est incontestablement la région où vit la majeure partie des « Asians » (56% en Afrique du Sud et 32% à Maurice selon les statistiques datant de 2015. C'est la raison pour laquelle nous

envisagerons ici très classiquement une étude par grande région d'implantation, à savoir : l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est. Nous évoquerons également la présence, plus limitée, pour ne pas dire anecdotique de cette diaspora dans le reste de l'Afrique.

A/ L'Afrique du Sud compte aujourd'hui entre 1.5 et 1.6 millions de PIO, majoritairement détenteurs de passeports sud-africains, ce qui représente seulement 3% de la population du pays. Ils résident pour les trois quarts d'entre eux au Kwazulu Natal, et plus spécifiquement dans les zones urbanisées comme Durban où ils sont majoritaires. Ce sont pour la plupart des descendants des « indentured labourers » que le gouvernement du Natal recruta entre 1874 et 1892 initialement pour travailler dans les plantations de canne à sucre; la grande majorité des 140 000 émigrants ainsi recrutés étaient des Indous de la région de Madras et Travancore, ainsi que d'Orissa et du Bengale. Au fil du temps, les émigrants qui choisirent de rester en Afrique du Sud travaillèrent également dans les chemins de fer, sur les docks, dans les services municipaux et les mines de charbon. Une autre catégorie d'« Asians », celle des « free passengers », qui avaient rejoint l'Afrique du Sud à leurs frais, étaient pour la plupart des Gujaratis musulmans et de classe marchande qui voyageaient en tant que sujets britanniques.

Il est incontestable que les politiques raciales de ségrégation, puis d'apartheid à partir de 1948, mises en œuvre en Afrique du Sud, ont été pénalisantes pour les « non blancs », . Les Indiens ont entre autre, subi le Group Areas Act de 1950 qui leur assignaient des zones résidentielles (townships) bien déterminées et ils étaient interdits de séjour dans l'Orange Free State.

Toutefois, le sort des Asians, comme celui des Métis d'ailleurs était relativement privilégié si on le compare à celui des Noirs

Le budget de l'éducation destiné à la communauté indienne était dans un rapport de 1 à 3 inférieur à celui alloué aux Blancs, alors qu'il était de 1 à 15 pour les Noirs.

D'autre part, le sort des Asians s'est paradoxalement amélioré au fil des années durant la période de l'apathid, au plan de leurs droits civiques : c'est ainsi qu'à partir de 1961 la République sud-africaine reconnut officiellement leur appartenance permanente à la Nation sud-africaine. Un Département des Affaires Indiennes fut créé, avec un ministre blanc à sa tête .Et en 1983, les Blancs qui devenaient de plus en plus minoritaires tentèrent d'attirer à eux les Métis et les Indiens, pour diminuer l'écart numérique avec les Noirs qui rappelons le

n'exerçaient leurs droits de citoyens que dans les bantoustans. Pour ce faire, la Constitution fut modifiée afin que ces deux groupes minoritaires : métis et indiens puissent participer d'une certaine façon à la vie politique du pays. Pour avoir étudié et fait des recherches une partie du temps à Durban pendant ces années là, je dois dire que les avis étaient partagés parmi la communauté indienne : certains y voyaient une chance à saisir, d'autres au contraire, fidèles à la lutte de Gandhi pour l'égalité, refusèrent de participer à l'élection à la « Chambre des délégués ». On se souvient en effet que l'apôtre de la non violence avait été engagé pour défendre les intérêts des entreprises indiennes implantées au Natal et ce serait son expulsion d'un wagon de première classe à la gare de Durban qui aurait été le point de départ de sa prise de conscience politique. Au tournant du siècle, Gandhi contribua aussi à organiser la résistance à la tentative des autorités du Natal de restreindre les droits des Indiens, ce qui conduisit à la création du Natal Indian Congress. Mais pour autant, au Natal, les relations entre les Zoulous et les Indiens n'ont pas toujours été idylliques et il convient de rappeler les émeutes de janvier 1949 et qui se soldèrent par un bilan très lourd pour les Indiens : 149 Indiens et 1 087 blessés.

Néanmoins, au début des années 1960, un certain nombre d'Indiens épousèrent la cause de l'ANC et militèrent aux côtés de Nelson Mandela, et nombre d'entre eux, comme Ahmed Kathrada et Billy Nair furent emprisonnés à Robben Island après leur condamnation lors des procès de Rivonia contre la sureté de l'Etat de juillet 1963. Parmi ces partisans indiens de l'ANC, les musulmans étaient plus nombreux que les Hindous, ce qui explique leur sur représentation, au sein du premier gouvernement de Nelson Mandela.

Aujourd'hui, le mythe de la « nation arc en ciel » est écorné et l'image d'Epinal d'une Afrique du Sud multiraciale et fraternelle tend à s'estomper. Et 25 ans après la fin du régime blanc, les frustrations des différents groupes raciaux entraînent des réflexes quasi pavloviens de repli identitaire et de méfiance réciproque.

Aujourd'hui, la progression fulgurante de la richesse des Indiens depuis la fin de l'apartheid fait des jaloux, surtout parmi ceux dont le sort s'est globalement moins amélioré, je veux parler de la majorité noire. Aujourd'hui, le taux de chômage des Indiens n'est que de 12.2% contre 42.5 pour les Noirs ; et 5% seulement des Indiens vivent en dessous du seuil de pauvreté contre 42.5% pour les Noirs. Quant au nombre d'Indiens millionnaires en dollars il était de 6 500 en 2014, soit une augmentation de 400% depuis 2000, alors que celui des Noirs n'était que de 4 900 millionnaires, soit une augmentation de seulement 280%.

Au plan politique l'influence des Indiens est limitée au plan local au Natal, dont un adjoint au Maire de Durban est indien Logie Naidoo ou encore Ebrahim Rasool qui était le seul Président provincial d'origine indienne, jusqu'à ce qu'il fasse les frais des tensions entre le Président Mbeki et son challenger, le futur Président Jacob Zuma.

Au plan national, on peut citer Ebrahim Patel, Ministre du Développement économique, Mohamed Surty, Vice Ministre de l'Education de base et plus récemment Pravin Gordham, ancien Ministre des Finances qui a été remercié avec fracas par le Président Jacob Zuma à la fin mars 2017, entraînant le Rand dans sa chute.

Depuis quelques temps déjà un certain malaise se fait jour au sein de la communauté indienne quant à sa place et à son avenir en Afrique du Sud. En 2008 déjà, la sociologue Fatima Meer s'en était déjà émue lorsqu'elle critiquait le « Black Empowerment » accusé de marginaliser les Asiatiques dans les médias, le petit commerce ou au sein du barreau. Elle prônait d'ailleurs la reformation du Natal Indian Congress fondé par Nelson Mandela. L'ANC avait alors lancé une campagne de conquête des cœurs à destination des Indiens dans le Natal, sans grand succès d'ailleurs ([Jean-Christophe Servant « Afrique du Sud : le malaise de la communauté asiatique », Monde diplomatique, 12 septembre 2008](#)). Et ce ne sont pas les déclarations tonitruantes de Julius Malema, qui s'est autoproclamé : « Economic Freedom Fighters commander-in-chief » qui sont susceptibles d'apaiser leurs craintes. Il déclarait en effet le 4 juillet dernier à Durban : « Nous voulons aussi demander à nos compatriotes indiens de respecter les Africains au Natal. Ils les traitent pire que les Afrikaners le feraient ». ([Mail and Guardian, SA, Aisha Patel : Malema might have a point about South African Indian people", 2 août 2017](#)).

Le feuilleton des liens privilégiés, et c'est un euphémisme, du Président Zuma avec les Gupta, famille richissime arrivée il y a quelques années d'Uttar Pradesh en Afrique du Sud après la fin de l'apartheid (Salil Tripathi, « Jacob Zuma et ses bons amis indiens », *Courrier international* 12/6/2013) ont contribué, après la révélation de scandales de corruption impliquant le sommet de l'Etat, à monter du doigt la minorité asiatique. Le dernier épisode en date est celui du limogeage il y a quelques mois du Ministre de l'Economie d'origine indienne par le Président Zuma, alors qu'il était unanimement respecté pour ses compétences et son sérieux, ce qui a entraîné une chute brutale du Rand.

B/ MAURICE Parmi les autres pays de l'Afrique australe, c'est à **Maurice** que leur situation est prédominante, tant au plan démographique que politique et dans une moindre

mesure économique. Les 860 000 Mauriciens originaire du sous continent indien représentent 68% de la population totale de l'île (1.264 887 habitants au 31 décembre 2016, publié en 2017). Mais ces chiffres qui sont éloquentes ne doivent pas cacher l'hétérogénéité de cette population issue des Indes, qui se compose de 52% d'hindouistes et de 16.6% de musulmans.

La première vague d'immigrants, majoritairement issue de Pondichéry, date de la période française (de 1721 à 1810). Elle était constituée de navigateurs et d'artisans qui contribuèrent à la construction de Port Louis. Déjà à l'époque, on pouvait constater une séparation entre les Malabars qui désignait les hindous et les chrétiens de langue tamoul, et les Lascars qui s'appliquait aux musulmans, chacun habitant des zones résidentielles séparées.

Mais c'est surtout après la cession de l'Île de France aux Britanniques en 1810 que la migration provenant du sous continent indien va s'amplifier, suite à la réorientation de l'économie de l'île vers une économie fondée sur l'agriculture, et en partie la canne à sucre exploitée par les colons franco-mauriciens. Cette nouvelle orientation économique nécessitait une main d'œuvre bon marché dont les Indes regorgeaient. Les coolies, puisque c'était le terme employé à l'époque, étaient recrutés en tant qu'« indentured labourers », comme dans le Natal. La vague principale d'immigration indienne se situe entre 1834 et 1900 : 254 434 en provenance de Calcutta, 137 080 de Madras et 29 811 de Bombay. Parallèlement à ce type d'émigration, un certain nombre de marchands musulmans originaire du Gujarat, arrivèrent par leurs propres moyens et ils devinrent les portes paroles reconnus de la population du sous-continent indépendamment de leur religion, contribuant ainsi à améliorer la condition des « coolies ». Mais cette période ne dura pas ; en effet, vers 1870-1880, les anciens « coolies » devinrent des petits planteurs, alors que les musulmans demeuraient majoritairement à Port Louis et dans les agglomérations et s'adonnaient au commerce, selon leur tradition d'origine. Si les descendants de ces émigrants commençaient à jouer un rôle croissant dans l'économie, ils n'en occupaient aucun au plan politique, comme le stipulait la Constitution de 1885 en vigueur jusqu'à 1947. Toutefois, les Indes britanniques cessant d'exister le 15 août 1947, le maintien de « confettis de l'Empire » dans l'océan indien n'avait plus de raison d'être. Les autorités coloniales s'orientèrent progressivement vers une autonomie de la colonie en augmentant le nombre des électeurs aux élections de 1948. Ceux-ci passèrent de 11 799 à 71 723, sur un corps électoral d'environ 400 000 personnes. C'est de cette modification du corps électoral, favorisant les personnes originaires du sous continent, alors 62% de la population, que date leur irruption dans la sphère politique. Mais la supériorité numérique des hindous fit craindre aux musulmans leur marginalisation au plan politique et entraîna un repli

identitaire de leur part. . (Eliza Cozzarini, « Les musulmans dans l'île Maurice », in *Metodo, Africana N.X* 2004)

Contrairement à ce que les Cassandre prédisaient, l'indépendance de 1968 qui fut plus octroyée que gagnée, 44% votant contre, fit émerger un leader charismatique, le premier Ministre Sir Seewoosagur Ramgoolam qui réussit à rassurer et à faire cohabiter tous les Mauriciens. Depuis l'indépendance, tous les premiers Ministres sont d'origine hindoue et appartiennent à deux familles : les Ramgoolam et les Jugnauth, à l'exception de la période 2003-2005 pendant laquelle M. Bérenger occupa cette fonction à la faveur d'un accord politique.

D'autres pays d'Afrique australe comportent plus de 300 000 Personnes d'Origine Indienne (PIO) et des Non Resident Indians (NRI) qui détiennent un passeport de la République indienne, mais en moins grand nombre qu'en Afrique du Sud et à Maurice : les îles de l'Océan indien, la présence d'une population d'origine indienne procède globalement du même processus d'émigration qu'à Maurice et en Afrique du Sud. Numériquement, c'est à la Réunion qu'ils sont le plus nombreux (220 000), soit 31% de la population, mais ont vu leurs origines complètement gommées par le système assimilationniste français; puis à Madagascar (28 000) et aux Seychelles (5 000). A Madagascar, l'émigration a débuté au 19^e siècle avec l'arrivée d'hommes seuls en provenance du Gujarat. Depuis l'indépendance cette communauté est mise à l'index et elle est souvent victime de racket, d'enlèvements et d'agressions.

Sur le continent, ils ont essaimé aux alentours de l'Afrique du Sud : au Mozambique (21 000 personnes), en Rhodésie / Zimbabwe (16 000 personnes), au Malawi (10 000 personnes) où fait rarissime, ils jouent marginalement un rôle politique; au Botswana (9000 PIO et 6000 NRI) ou en Zambie 1000 PIO et 3000 NRI). Au Mozambique où la présence de commerçants musulmans remonte à la fin du 15^e siècle, on constate qu'une partie d'entre eux étaient originaires de Goa, possession portugaise des Indes avec Daman et Diu. Lorsqu'en 1961 la République indienne reprit ces territoires par la force, les Indiens qui résidaient au Mozambique furent regroupés dans des camps pendant 6 mois et leurs avoirs bloqués, par mesure de rétorsion. (19 *The Indian Diaspora Report of the High Level Committee On Indian Diaspora, Non Resident Indians and Indian Origin Division, Ministry of External Affairs, New Dehli*)

En Rhodésie du Nord, aujourd'hui Zambie, était un territoire trop pauvre à l'époque coloniale pour nécessiter le recrutement de « travailleurs sous contrat ». Cependant, des marchands, d'abord musulmans, puis hindous s'y installèrent progressivement. Pendant la période coloniale, ils n'avaient pas accès à une carrière dans l'Administration et en plus du commerce, ils occupaient des petits emplois comme jardiniers ou tailleurs.

En Rhodésie du Sud, devenue Rhodésie, puis Zimbabwe, les Indiens arrivèrent dès 1890 en provenance d'Afrique du Sud où ils travaillaient dans les plantations. Leur immigration fut interdite entre 1924, date à laquelle la Rhodésie du Sud devint une « Self Governing Colony », jusqu'à la création du Zimbabwe en 1980. Comme en Afrique du Sud, certains furent tentés de soutenir discrètement les mouvements anti coloniaux et à la prise de pouvoir par Robert Mugabe, certains d'entre eux ont occupé et occupent encore des postes politiques, que ce soit au Parlement, au Patriotic Front ou à la Cour suprême. Suite à la mauvaise gestion du pays, nombre d'Indiens quittèrent le pays à la fin des années 1990. Aujourd'hui, les Indiens servent de boucs émissaires de choix pour les démagogues qui les accusent de piller le pays et demandent leur expulsion, comme ce fut le cas du Commissaire politique provincial Zanu PF de Harare qui déclarait le 20 février 2017 : « Premièrement, ils ne déposent pas leur argent à la banque, deuxièmement ils ne développent pas leurs propriétés, troisièmement ils ne veulent pas épouser nos filles, quatrièmement, avant l'indépendance ils bénéficiaient d'un régime de faveur comparativement aux Noirs » ([Daily News, Harare : « Zanu PF provincial commissar wants indians expelled »](#)).

AFRIQUE DE L'EST

Comme pour les autres pays de l'océan indien, les marchands musulmans du sous continent ont précédé les immigrants arrivés dans les bateaux britanniques pour la mise en valeur de l'Empire en Afrique de l'Est. La progression numérique des Indo-Pakistanaïes a été rapide au XXe siècle puisque leur nombre est passé de 100 000 au début des années 1930, à 300 000 dans les années 1950, pour culminer à 400 000 personnes en 1962. A la veille des indépendances, on considère que les Asiatiques représentaient près de 20% de la population urbaine. Plus récemment, on a pu constater une nouvelle émigration de jeunes hommes diplômés qui se servent de cette destination africaine comme tremplin, avant le saut vers l'Europe ou l'Amérique. L'hétérogénéité de cette diaspora, ainsi que son intégration dans le modèle colonial britannique sont quasiment calquées sur les exemples traités précédemment,

en particulier celui de l'Afrique du Sud. Et si l'on entend souvent dire qu'elle représente l'Inde en réduction, ce n'est que partiellement vrai. En effet, les musulmans, et en particulier les chiïtes sont surreprésentés: 35 à 40 % de musulmans, contre 14% en Inde et 40% de chiïtes au lieu de 13%) **ibidem**. Certaines confessions minoritaires, comme les Ismaéliens constituent l'exemple le plus extrême et contribuent au sentiment d'appartenance à une communauté et permettent à leurs membres de constituer des réseaux d'influence puissants dans le domaine des affaires. Toutefois, le corollaire de ce type de fonctionnement entraîne ipso facto l'accusation de non appartenance à la nation, de la part des Africains noirs. Quant au statut social de cette population, il est plus élevé que la moyenne et les groupes inférieurs sont quasiment absents. (Michel Adam, « Les minorités d'origine indo-pakistanaise au Kenya, en Tanzanie et en Ouganda) in *Transcontinentales*, 8/9/2010.

La British East Africa Company, qui correspond approximativement au Kenya et à l'Ouganda actuels a été établie en 1885 après la conférence de Berlin et la diaspora indienne résulte du même phénomène, et précède celle plus tardive au Tanganyka, qui ne tomba dans l'escarcelle britannique qu'à la faveur de la première guerre mondiale.

Les Asians furent majoritairement employés dans la construction de chemins de fer, reliant le Kenya à l'Ouganda, de Mombasa à Kisumu. 2 500 d'entre eux y perdirent d'ailleurs la vie. Plus tard, ils devinrent petits commerçants, grossistes et industriels, au point de contrôler le bâtiment des transports. Ils avaient également de gros intérêts dans les industries du coton, le sisal et du sucre. Leur nombre passa de 12 000 en 1911 à près de 100 000 en 1948 et ils se trouvèrent à l'étroit dans le carcan colonial. Si bien qu'à partir de 1950, certains d'entre eux comme Pio Gama Pinto ou Makhan Singh se laissèrent séduire par les sirènes indépendantistes. Mais bien que leur sympathie allait plutôt au Kikuyu, la révolte des Mau Mau d'octobre 1952 fit changer d'avis une partie importante de la communauté, certains allant même jusqu'à s'engager dans les forces coloniales, Home Guards et Police.

Un an plus tard, le Kenya accédait à l'indépendance et le Gouvernement kenyan donna au PIO deux ans pour prendre la nationalité du pays. Cela provoqua la panique parmi les Asians, qui affluèrent vers les représentations consulaires britanniques afin de réaffirmer leur citoyenneté britannique. Mais compte tenu des critères drastiques d'acceptation de leurs dossiers, seuls 82 000 d'entre eux obtinrent le passeport britannique et seulement 50 000 devinrent des citoyens kenyans. Cette attitude fut interprétée par la majorité africaine comme un geste inamical à leur égard et ses conséquences ne tardèrent pas à se faire sentir. S'ensuivit

un programme de « kenyanisation » et d' « africanisation » de l'économie, par le truchement d'une campagne d'Affirmative Action » en faveur de la majorité noire. Comme on le verra plus tard, le gouvernement indien ne réagit pas. Puis, l'Immigration Act de 1967 exclut les Indiens de postes de responsabilité dans le commerce et le Trade Licensing Act de la même année leur imposa de s'installer dans certaines zones géographiques, essentiellement dans les centres villes, essentiellement à Nairobi et Mombasa. Enfin les violences qui se déroulèrent à leur encontre contribua à vider encore un peu plus le pays de sa population indienne. En 2009, il ne restait plus que 47 000 Kenyans d'origine indienne et 35 000 qui ne possédaient pas la nationalité du pays. Aujourd'hui le recensement les classe sous le vocable « autres » et Shakeel Shabbir, seul député d'origine indienne souhaiterait que les Asians deviennent le 44^e groupe ethnique du Kenya.

La présence des Asians en Ouganda a été relativement faible entre l'établissement du protectorat britannique en 1894. Il s'agissait surtout de travailleurs sous contrat recrutés pour construire les chemins de fers Ougandais et de commerçants Gujarati. Bien que leur nombre ne s'élevait qu'à 3 518 en 1921, ils dominaient l'industrie du coton. Cependant, c'est entre les deux guerres mondiales que leur croissance devint exponentielle. . La réaction des Africains noirs ne se fit pas attendre et des émeutes anti indiennes se produisirent en 1945 et en 1949.

A l'indépendance en 1962 leur nombre atteignait 78 000. Les Asians contrôlaient alors 80% du commerce et 75% de l'industrie ; la quasi-totalité des plantations de thé, café, tabac, sucre et coton était entre leurs mains. Cette animosité à leur égard s'amplifia et en 1969, une loi les éliminant de la sphère économique fut votée. Mais c'est avec l'arrivée au pouvoir à Kampala du général Idi Amin Dada en janvier 1971 que la situation des Asians devint dramatique, avec l'expulsion de 90 000 d'entre eux, sans engendrer, là encore de réaction de la part de leurs pays d'origine. En 1986, Yoweri Museveni prenait le pouvoir par la force et en 1992, il les invitait à rentrer en Ouganda, mais sans grand succès. Aujourd'hui, cette communauté compte 27 000 âmes, dont nombre d'émigrés récents en provenance du sous continent.

(Professor Ian Taylor, "The Indian Diaspora in Africa : Evolution of Policy and Challenge Realisation; lecture discussion", Organization for Diaspora Initiatives (ODI), New Dehli 2017, pp. 11-12)

Précédemment colonisé par l'Allemagne, le **Tanganyika** fut donné en mandat B de la SDN à la Grande Bretagne. Les Asians étaient, dans un premier temps, majoritairement des commerçants musulmans ; puis après la 1^{ère} guerre mondiale, des Hindous émigrant du

Gujarat et du Penjab. A l'indépendance, en 1964, et le Président Julius Nyerere nationalisa les grosses sociétés, causant un grave préjudice aux Asians.

De son côté, **Zanzibar**, alors peuplée de 50 000 Arabes de 20 000 Asians était devenu indépendant de la Grande-Bretagne un an avant le Tanganyika et les élections qui s'ensuivirent virent le Zanzibar Nationalist Party (ZNP) du Sultan l'emporter sur l'Afro-Shirazi Party (AZP), ce qui provoqua une révolution raciale menée par le field Marshal John Okello. Le bilan des affrontements se solda par 20 000 morts, 26 000 prisonniers et 100 000 départs pour l'étranger, parmi les non Africains noirs, surtout des Arabes, mais également des Asians. (Samantha Spooner, « Africa's 'forgotten Genocide' marks its 50 anniversary : Revisiting the Zanzibar Revolution », 16 août 2014).

La Tanzanie actuelle ne compte plus que 53 000 Asians, dont 4000 à Zanzibar. Ils contrôlent 75% des affaires, alors qu'ils ne représentent que 0.2% de la population et cette communauté compte de nombreux millionnaires, dont les compétences sont indispensables au pays. (Shamal Puri, « Asians in Tanzanie : saboteurs or saviours ? », The International Indian)

En Afrique australe et de l'Est, les communautés issues du sous continent indien ont connu des fortunes semblables dans leur migration vers l'Afrique, le rôle qu'ils y ont joué pendant la colonisation, dans leurs succès économiques et dans l'animosité qu'ils ont suscité de la part des Africains noirs. Le seul pays où leur influence est écrasante et non remise en cause est l'île Maurice. Dans tous les autres pays, les Asians sont soumis au bon vouloir de leurs gouvernants.

Dans d'autres pays africains, les Asians tentent leur chance et on en retrouve quasiment partout où il y a des opportunités d'affaires et de travail : du Nigéria (25 000) à l'Afrique francophone, ou à la Libye. L'offensive de l'Inde sur le continent, qui tente de rattraper son retard sur la Chine, engendre un nouveau type de diaspora, plus récente et provenant du sous

II LA DIASPORA ET LA POLITIQUE ETRANGERE INDIENNE

1/ Des comportements différents selon les époques

Lorsque les Indes faisaient partie de l'Empire britannique, les avis étaient partagés au sein du mouvement nationaliste. Certains considéraient que l'émigration permettrait à l'Inde d'échapper en partie à l'extrême pauvreté et se projeter à l'extérieur, même si c'était dans les

wagons de l'impérialisme britannique. D'autres firent campagne contre le système des « indentured labourers » ; Gandhi symbole de cette lutte tenta d'intéresser des Nationalistes comme Gopal Krishna Gokhale au sort de leurs compatriotes d'Outre-mer. Plus tard, en 1930, Nehru déclarait : « Partout où va un Indien dans ce vaste monde, va avec lui une parcelle de l'Inde » ; et R. Lohia, futur dirigeant socialiste indien allait même jusqu'à estimer que : « Les Indiens d'Outre-mer... peuvent agir comme des ambassades non officielles du Parti National du Congrès ».

(Gupta, « Indians abroad in Asia and Africa : the problem », *Africa Quarterly* , New Delhi, octobre-novembre 1967, p. 308) cite par M.J. Zins, «L'Inde et l'Afrique: Le non-alignement au service des intérêts nationaux », in : « Les puissances moyennes et l'Afrique », *Politique Africaine* N.10, juin 1983)

Mais cette période fut de courte durée et dès l'arrivée au pouvoir du pandit Jawaharlal Nehru, l'Inde adopta une politique étrangère de non-alignement supposée être la plus appropriée pour le rayonnement et les intérêts de l'Inde. Inspiratrice de la Conférence de Bandoung, elle voulait se créer de nouvelles solidarités avec les afro-asiatiques et en particulier les pays africains. C'est ainsi que l'Inde fut très en pointe dans la dénonciation du colonialisme sous toutes ses formes et fut la première à dénoncer l'apartheid à la tribune de l'ONU ; elle rompit d'ailleurs ses relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud très tôt, malgré la forte implantation d'une forte implantation de sa diaspora. Elle fit de même avec la Rhodésie. Toutefois cette politique doit être modulée: lorsqu'il s'agissait de luttes pour l'indépendance dans des pays ayant une importante communauté blanche, l'Inde encourageait sa diaspora à faire cause commune avec les indépendantistes. En revanche l'Inde ne vint pas au secours de la diaspora du Kenya, d'Ouganda, de Tanzanie et d'autres pays africains où elle était en butte à des pogroms et des spoliations. Elle préféra parier sur le long terme et ne pas s'aliéner les pays africains, au détriment de sa propre communauté. D'autre part, pour Nehru, qui était à l'origine de cette politique d'«indifférence réfléchie », il ne considérait pas les Indiens de la diaspora comme faisant partie de la Nation indienne et il conseillait à ces Persons of Indian Origin de se fondre dans le creuset de leur pays d'adoption : « Nous avons dit aux Indiens (de la diaspora en Afrique) année après année... qu'ils doivent coopérer avec les Africains... nous ne les soutiendrons pas dans leurs demandes de quelque privilège que ce soit au détriment des Africains. Si vous ne vous entendez pas avec les Africains, vous devez quitter l'Afrique ». Et toujours dans le même esprit, il interdit la double nationalité, synonyme de double allégeance. Le Citizenship Act de 1955 retira d'ailleurs aux Indiens de la diaspora le droit à la citoyenneté qui leur avait été octroyé dans la Constitution .

(The Indian Diaspora in Africa : Evolution of Policy and Challenges To Realisation”,
Professor Ian Taylor, op. cit. PP.13-14)

Cette politique de quasi ignorance de l’Inde à l’égard de la diaspore commença à être réévaluée. C’est ainsi que Atal Bihari Vajpayee, alors ministre des Affaires étrangères du gouvernement Janata, entre 1977 et 1979 se fit critique de Nehru en la matière lors d’une conférence en 1977. Il affirma que : « chaque communauté indienne de l’étranger, qu’elle soit riche ou pauvre, doit maintenir le contact avec l’Inde ».

Mais le véritable changement de la perception de l’Inde pour sa diaspora a véritablement débuté avec l’adoption en 1991 d’un cadre pour une économie néolibérale. Cette prise de conscience de la part des gouvernants indiens que le monde a changé est la conséquence d’évènements planétaires comme la transition de la Chine vers une économie sociale de marché, l’effondrement de l’URSS et aussi la crise économique de 1991 qui frappa durement l’Inde. Convaincu que c’était l’Amérique qui dictait les règles, l’Inde se lança pleinement dans la globalisation.

Les conséquences sur la politique étrangère ne tarda pas à se faire sentir et celle-ci passa du non-alignement à celle du « multi-alignement ». Cette réorientation entraîna une nouvelle perception de la diaspora avec l’arrivée au pouvoir de la coalition dominée par le BJP en 1998. Dans le document intitulé « Foreign Policy and Agenda for the Future » de 1995, il était déjà stipulé que : « Un soutien plus fort doit être accordé aux Indiens vivant à l’étranger lorsque leurs Droits humains sont violés ... comme en Ouganda, de la part du BJP..., de manière à ce que les expériences de l’Ouganda et des Fidji ne se renouvellent pas... Les personnes d’origine indienne sont un atout que le BJP voudrait essayer d’utiliser à plein pour favoriser des relations d’amitié et de coopération entre leurs pays de résidence en l’Inde. Il ajoutait aussi : « Le BJP examinera sérieusement la question de la double nationalité des NRI (Non Resident Indians).

C’est ainsi qu’est né le concept d’ « Etat Nation déterritorialisé » fondé sur l’ « indianité » selon lequel la Nation existe quel que soit l’endroit où la diaspora se trouve. Cette politique généreuse a cependant ses limites et tous les « Indiens de l’étranger » ne sont pas logés à la même enseigne, les critères d’appartenance à la Nation indienne étant relativement restrictifs. Même en Afrique du Sud et à Maurice, l’identification avec la lointaine mère patrie ne va pas de soi, se limitant souvent à des aspects culturels. (The Indian Diaspora in Africa, Professor Ian Taylor, op. cit. pp.15-19)

Ce regain d'intérêt pour la diaspora fait partie de la politique globale de l'Inde, qui fait dorénavant primer ses intérêts nationaux sur toute autre considération. Tout en s'identifiant par certains aspects à un pays du tiers monde, elle prétend jouer un rôle de premier plan au niveau mondial, tout comme son grand rival, la Chine. Deuxième pays le plus peuplé au monde, puissance nucléaire disposant d'une armée conséquente et en voie de modernisation, l'Inde ambitionne aussi de convaincre grâce à l'utilisation du « soft power », qu'il s'agisse de sa culture, sa démocratie, ou ses principes de non-violence. On pourrait aussi ajouter ses contingents mis à la disposition de l'ONU dans le cadre de ses missions militaires. La diaspora peut permettre à l'Inde de démultiplier son influence dans le monde, que ce soit dans le domaine économique, avec l'apport financier de la diaspora, son aide dans la conclusion de contrats bilatéraux dans lesquels les PIO servent souvent d'intermédiaires. L'Inde utilise des Agences gouvernementales comme le High Level Committee on Indian Diaspora pour coordonner ces actions et maintient un lien culturel fort à travers ses consulats, comme celui de Durban. Enfin l'instauration de sommets Inde/Afrique qui en sont à leur troisième édition contribuent

Cette approche « culturaliste » s'accompagnait toutefois de visées plus prosaïques, puisque les motivations pro-business étaient pleinement assumées. Le Premier Ministre Bahadur Singh déclarait en 1979 que les Indiens qu'ils sient dans le monde développé ou sous développé ont argent et savoir faire qui pourraient aider le développement économique de l'Inde

BIBLIOGRAPHIE

1/ Hofmeyer J.H, Oosthuizen G.C., "Religion in a South African Indian Community" Institute for Social and Economic Research, University of Durban Westville, Durban, 1981.

2/ Jean-Christophe Servant « Afrique du Sud : le malaise de la communauté asiatique », Monde diplomatique, 12 septembre 2008.

3/ Gupta, « Indians abroad in Asia and Africa : the problem », Africa Quarterly , New Delhi, octobre-novembre 1967, p. 308) cite par M.J. Zins, "L'Inde et l'Afrique: Le non-alignement au service des intérêts nationaux », in : « Les puissances moyennes et l'Afrique », Politique Africaine N.10, juin 1983.

4/ Shamal Puri, « Asians in Tanzania : saboteurs or saviours ? », The International Indian